

Procès Verbal de l'Assemblée générale du 25-06-2025

Les copropriétaires de l'Association des copropriétaires de la Copropriété « Résidence Fregajo » se sont réunis en assemblée générale, le 25-06-2025, en la salle « auberge de la jeunesse », Auberge de la Jeunesse
rampe du Château 2
7000 Mons.

Sont présents :

BERTRAND Joelle (40 voix); **BERTRAND Jacqueline** (60 voix); **BEUNIER-LEGRAND** (40 voix); **DEFOSSE Delphine** (40 voix); **FALLUZZA Anna** (40 voix); **GARZITTO Sébastien** (40 voix); **HENAUT** (60 voix); **LEWILLON-HOCQUET** (60 voix); **MASSY Hugues** (60 voix); **PETIT-SANTELE** (40 voix); **RIGAUX Camille** (60 voix); **SONNTAG Mandy** (40 voix); **VAN BAELEN Marcel** (Mr Berth)(60 voix)

Sont absents :

BAELEN Didier (60 voix); **DEBAISIEUX** (60 voix); **DUTRIEUX christine** (60 voix); **FAUCON CH.-ROOMAN F.** (60 voix); **POLI MARIA ELISA** (40 voix); **POLI MARIA-ELISA** (40 voix); **VRANCKX** (40 voix)

Quorum des présences :

Copropriétaire	Voix	Présent	Mandataire
BAELEN Didier (Présentiel)	60	Absent	
BERTRAND Joelle (Présentiel)	40	Présent	
BERTRAND Jacqueline (Présentiel)	60	Présent	
BEUNIER-LEGRAND (Présentiel)	40	Présent	
DEBAISIEUX (Présentiel)	60	Absent	
DEFOSSE Delphine (Présentiel)	40	Présent	
DUTRIEUX christine (Présentiel)	60	Absent	
FALLUZZA Anna (Présentiel)	40	Présent	
FAUCON CH.-ROOMAN F. (Présentiel)	60	Absent	
GARZITTO Sébastien (Présentiel)	40	Présent	
HENAUT (Présentiel)	60	Présent	
LEWILLON-HOCQUET (Présentiel)	60	Présent	
MASSY Hugues (Présentiel)	60	Présent	
PETIT-SANTELE (Présentiel)	40	Présent	
POLI MARIA ELISA (Présentiel)	40	Absent	
POLI MARIA-ELISA (Présentiel)	40	Absent	
RIGAUX Camille (Présentiel)	60	Présent	
SONNTAG Mandy (Présentiel)	40	Présent	
VAN BAELEN Marcel (Présentiel)	60	Présent	
VRANCKX (Présentiel)	40	Absent	
Copropriétaires : 13 / 20 lots : 13 / 20	1000	640	
50% des voix représentées			
Double quorum atteint, l'assemblée peut se tenir			

Double quorum atteint, l'assemblée peut se tenir

Procès verbal détaillé :

01- Vérification des présences, procurations

Description

Vérification des présences, procurations

« M. Gérant indique qu'il résulte de la feuille de présence que ...11..... copropriétaires sont présents ou représentés, représentant540... voix /1000 en début de séance.

Sont absents et non représentés : voir supra (Des copropriétaires sont arrivés tardivement)

02 - Désignation du président

Majorité : 50% + 1 Voix. Clé : Quotités - soit 291,00 sur 580,00

Description

Désignation du président du conseil des copropriétaires

Décision

«L'article 3 stipule que "L'assemblée générale doit être présidée par un copropriétaire."

L'assemblée désigne Mr Garzitto. en qualité de président à l'unanimité

Celui-ci déclare la séance ouverte.»

Résultat du vote

Vote Pour à l'unanimité

03 - Désignation du secrétariat

Majorité : 50% + 1 Voix. Clé : Quotités - soit 291,00 sur 580,00

Description

Le président indique que, sauf décision contraire de l'assemblée générale, le syndic peut exercer la fonction de secrétaire., Mr Caulier assurera le secrétariat de l'assemblée.

Décision

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Résultat du vote

Vote Pour à l'unanimité

04- Lecture de l'ordre du jour

«Le président rappelle l'ordre du jour figurant dans la convocation et propose à l'assemblée de passer immédiatement à l'examen des différentes questions.»

- rapport du commissaire aux comptes sur l'exercice écoulé.

Description

Le commissaire aux comptes expose les éléments importants de son rapport et répond aux éventuelles questions sur celui-ci.

Les commissaires aux comptes répondent aux questions

06- rapport du syndic sur l'exercice écoulé.

Description

Le syndic expose les éléments importants de son rapport et répond aux éventuelles questions sur celui-ci.

07 - Approbation des comptes de l'exercice écoulé

Majorité : 50% + 1 Voix. Clé : Quotités - soit 291,00 sur 580,00

Description

L'assemblée générale est amenée à statuer sur l'approbation des comptes.

Décision

« L'assemblée, connaissance prise des états comptables et des observations,, approuve les comptes présentés par le syndic au titre de l'exercice2024..... tant en ce qui concerne les charges qu'en ce qui concerne la répartition qui en a été faite »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Les comptes sont approuvés.

Résultat du vote

540 voix pour, 0 voix contre, 40 abstentions

Proposition acceptée (100,00% Pour - 0,00% Contre)

Détail du vote

Abstentions : Mr et Mme PETIT-SANTELE (40)

08 - Quitus au commissaire aux comptes

Majorité : 50% + 1 Voix. Clé : Quotités - soit 291,00 sur 580,00

Description

L'assemblée générale est amenée à donner quitus au commissaire aux comptes pour l'exercice écoulé.

Décision

« L'assemblée donne au commissaire aux comptes, quitus plein et entier de sa gestion pour l'exercice susvisé. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Résultat du vote

Vote Pour à l'unanimité

09 - quitus au syndic

Majorité : 50% + 1 Voix. Clé : Quotités - soit 291,00 sur 580,00

Description

l'assemblée générale est amenée à se positionner sur le quitus au syndic

Décision

l'assemblée générale approuve le quitus au syndic tant pour sa gestion comptable, administrative que technique à 280 pour et 120 contre et 180 abstentions.

Résultat du vote

280 voix pour, 120 voix contre, 180 abstentions

Proposition acceptée (70,00% Pour - 30,00% Contre)

Détail du vote

Votes contre : Madame HENAUT (60); Madame RIGAUX Camille (60)

Abstentions : Madame DEFOSSE Delphine (40); FALLUZZA Anna (40); Monsieur MASSY Hugues (60); Mr et Mme PETIT-SANTELE (40)

- quittus au conseil de copropriété.

Majorité : 50% + 1 Voix. Clé : Quotités - soit 291,00 sur 580,00

Description

l'assemblée générale est amenée à se positionner sur le quitus au conseil de copropriété

Décision

sans objet

Résultat du vote

Abstention à l'unanimité

- Budget prévisionnel de l'exercice en cours : 17000 €

Majorité : 50%. Clé : Quotités - soit 501,00 sur 1000,00

Description

Le syndic rappelle que budget écoulé pour l'exercice antérieur s'élève à 17000 €.

Compte tenu des prévisions pour l'exercice en cours, le syndic propose un budget à ...17000. €

Après débat, le point est mis au vote.

Décision

L'assemblée décide de porter à18500.. euros le montant du budget prévisionnel

Le point est approuvé.

12 - budget fonds de réserve : 1000 euros par entité

Majorité : 50%. Clé : Quotités - soit 501,00 sur 1000,00

Description

le fonds de réserve annuel doit être de minimum 5% du budget annuel soit 850 euros pour l'ensemble.

Le syndic propose 1000 euros en constitution par sous acp, soit 6000 euros au total par appel de fonds trimestriel soit 1500 euros par trimestre ou 250 euros par trimestre par entité.

Décision

L'assemblée générale approuve un budget fonds de réserve pour l'année en cours de euros à 3000 à l'unanimité

Résultat du vote

560 voix pour, 0 voix contre, 80 abstentions

Proposition acceptée (100,00% Pour - 0,00% Contre)

Détail du vote

Abstentions : FALLUZZA Anna (40); Mr et Mme PETIT-SANTELE (40)

13 - point mis à la demande de mr Massy : renouvellement du mandat du syndic.

Majorité : 50%. Clé : Quotités - soit 501,00 sur 1000,00

Description

Le contrat du syndic étant arrivé à échéance, il y a lieu de le renouveler soit pour une période de : 1 -2 ou 3 ans.

Décision

L'assemblée générale vote pour un renouvellement d'un an à 400 pour et 140 contre.

Résultat du vote

400 voix pour, 140 voix contre, 100 abstentions

Proposition acceptée (74,07% Pour - 25,93% Contre)

Détail du vote

Votes contre : Madame DEFOSSE Delphine (40); FALLUZZA Anna (40); Monsieur MASSY Hugues (60)

Abstentions : Mr et Mme PETIT-SANTELE (40); Monsieur VAN BAELEN Marcel (60)

14 - Election du commissaire aux compte : candidat 1

Majorité : 50% + 1 Voix. Clé : Quotités - soit 321,00 sur 640,00

Description

Le commissaire aux comptes est là pour vérifier la tenue de la comptabilité par le syndic.

Résidence Fregajo
Rue des Postes 76-84
7020 NIMY
885.479.940

Il est élu pour un an. La fonction peut être exercée par une personne ou un collègue.
La fonction est rémunéré ou à titre gratuit.
Le président, après débat, met aux voix la candidature de M

Décision

« L'assemblée élit Mr Massy en qualité de commissaire aux comptes pour l'exercice en cours à l'unanimité

Cette résolution est adoptée

Résultat du vote

Vote Pour à l'unanimité

15 - Election du commissaire aux compte : candidat 2

Majorité : 50% + 1 Voix. Clé : Quotités - soit 321,00 sur 640,00

Description

Le commissaire aux comptes est là pour vérifier la tenue de la comptabilité par le syndic.
Il est élu pour un an. La fonction peut être exercée par une personne ou un collègue.
La fonction est rémunéré ou à titre gratuit.
Le président, après débat, met aux voix la candidature de M

Ce point ne sera soumis au vote qu'en cas de candidature multiple.

Décision

« L'assemblée élit Mr Bertrand en qualité de commissaire aux comptes pour l'exercice en cours à l'unanimité

Cette résolution est adoptée

Résultat du vote

Vote Pour à l'unanimité

16 - Election des membres du conseil de copropriété : candidat 1

Majorité : 50% + 1 Voix. Clé : Quotités - soit 321,00 sur 640,00

Description

Le conseil de copropriété doit être composé de minimum 3 membres. Le mandat doit être revu chaque année.

Après débat, le président soumet au vote la candidature suivante :

Décision

*l'assemblée générale élit Mr Garzitto en qualité de membre du conseil de copropriété à 420 pour et 60 contre,
Le candidat est élu.*

Résultat du vote

420 voix pour, 60 voix contre, 160 abstentions

Proposition acceptée (87,50% Pour - 12,50% Contre)

Détail du vote

Votes contre : Madame HENAUT (60)

Abstentions : FALLUZZA Anna (40); Mme et Mr LEWILLON-HOCQUET (60); Monsieur MASSY Hugues (60)

17 - Election des membres du conseil de copropriété : candidat 2

Majorité : 50% + 1 Voix. Clé : Quotités - soit 321,00 sur 640,00

Description

Le conseil de copropriété doit être composé de minimum 3 membres. Le mandat doit être revu chaque année.

Après débat, le président soumet au vote la candidature suivante :

Décision

*l'assemblée générale élit Mm".....Defosse..... en qualité de membre du conseil de copropriété à
pour et contre, soit %.*

Le candidat est élu.

Résultat du vote

580 voix pour, 0 voix contre, 60 abstentions

Proposition acceptée (100,00% Pour - 0,00% Contre)

Détail du vote

Abstentions : Mme et Mr LEWILLON-HOCQUET (60)

18 - Election des membres du conseil de copropriété : candidat 3

Majorité : 50% + 1 Voix. Clé : Quotités - soit 321,00 sur 640,00

Description

Le conseil de copropriété doit être composé de minimum 3 membres. Le mandat doit être revu chaque année.

Après débat, le président soumet au vote la candidature suivante :

Décision

*l'assemblée générale élit Mr Beth..... en qualité de membre du conseil de copropriété à
pour et contre, soit %.*

Le candidat est élu.

Résultat du vote

Abstention à l'unanimité

19 - mise en concurrence du contrat incendie présentation et vote

Majorité : 50%. Clé : Quotités - soit 501,00 sur 1000,00

Description

le syndic soumet les offres reçues.

Décision

L'assemblée générale sollicite une mise en concurrence annuelle des contrats d'assurances à l'unanimité

Résultat du vote

Vote Pour à l'unanimité

20 - Point mis à l'ordre du jour par Mr Massy nettoyage par les copropriétaires

Majorité : 50%. Clé : Quotités - soit 501,00 sur 1000,00

Description

Mr Massy propose que les copropriétaires nettoient eux mêmes leur blocs afin de diminuer les charges.

Décision

L'assemblée générale mandate le syndic pour résilier le contrat de la société Mrs Papillon services o 580 pour et 60 contre.

Résultat du vote

580 voix pour, 60 voix contre, 0 abstentions

Proposition acceptée (90,63% Pour - 9,38% Contre)

Détail du vote

Votes contre : Mme et Mr LEWILLON-HOCQUET (60)

21 - Point mis à l'ordre du jour par Mr Massy nettoyage par les copropriétaires

Description

Mr Massy propose que les copropriétaires nettoient eux mêmes leur blocs afin de diminuer les charges.

Décision

sans objet, voir reste du pv.

22 - Point mis à l'ordre du jour par Mr Massy nettoyage par les copropriétaires : vote pour le 76

Majorité : 50%. Clé : Quotités - soit 500,00 sur 1000,00

Description

en cas de divergence d'avis, le point 19 peut être voté par bloc

Décision

les copropriétaires choisissent de nettoyer eux mêmes à l'unanimité.

Résultat du vote

140 voix pour, 0 voix contre, 500 abstentions

Proposition acceptée (100,00% Pour - 0,00% Contre)

Détail du vote

Abstentions : Monsieur BERTRAND Joelle (40); Madame BERTRAND Jacqueline (60); Monsieur BEUNIER-LEGRAND (40); Madame DEFOSSE Delphine (40); Monsieur GARZITTO Sébastien (40); Madame HENAUT (60); Mme et Mr LEWILLON-HOCQUET (60); Mr et Mme PETIT-SANTELE (40); Madame RIGAUX Camille (60); Monsieur VAN BAELEN Marcel (60). Ne vote que les personnes concernées

■ - Point mis à l'ordre du jour par Mr Massy nettoyage par les copropriétaires : vote pour le 78

Majorité : 50%. Clé : Quotités - soit 500,00 sur 1000,00

Description

Mr Massy propose que les copropriétaires nettoient eux mêmes leur blocs afin de diminuer les charges.

Décision

l'assemblée générale décide de nettoyer par une société externe à l'unanimité

Résultat du vote

0 voix pour, 40 voix contre, 600 abstentions

Proposition rejetée (0,00% Pour - 100,00% Contre)

Détail du vote

Votes contre : Monsieur GARZITTO Sébastien (40)

Abstentions : Monsieur BERTRAND Joelle (40); Madame BERTRAND Jacqueline (60); Monsieur BEUNIER-LEGRAND (40); Madame DEFOSSE Delphine (40); FALLUZZA Anna (40); Madame HENAUT (60); Mme et Mr LEWILLON-HOCQUET (60); Monsieur MASSY Hugues (60); Mr et Mme PETIT-SANTELE (40); Madame RIGAUX Camille (60); SONNTAG Mandy (40); Monsieur VAN BAELEN Marcel (60). Ne vote que les personnes concernées.

■ - Point mis à l'ordre du jour par Mr Massy nettoyage par les copropriétaires : vote pour le 80

Majorité : 50%. Clé : Quotités - soit 500,00 sur 1000,00

Résidence Fregajo
Rue des Postes 76-84
7020 NIMY
885.479.940

Description

Mr Massy propose que les copropriétaires nettoient eux mêmes leur blocs afin de diminuer les charges.

Décision

L'assemblée partielle décide de nettoyer avec une société externe à l'unanimité

Résultat du vote

0 voix pour, 160 voix contre, 480 abstentions

Proposition rejetée (0,00% Pour - 100,00% Contre)

Détail du vote

Votes contre : Madame HENAUT (60); Mme et Mr LEWILLON-HOCQUET (60); Mr et Mme PETIT-SANTELE (40)

Abstentions : Monsieur BERTRAND Joelle (40); Madame BERTRAND Jacqueline (60); Monsieur BEUNIER-LEGRAND (40); Madame DEFOSSE Delphine (40); FALLUZZA Anna (40); Monsieur GARZITTO Sébastien (40); Monsieur MASSY Hugues (60); Madame RIGAUX Camille (60); SONNTAG Mandy (40); Monsieur VAN BAELEN Marcel (60). Ne vote que les personnes concernées.

25 - Point mis à l'ordre du jour par Mr Massy nettoyage par les copropriétaires : vote pour l e 82

Majorité : 50%. Clé : Quotités - soit 500,00 sur 1000,00

Description

Mr Massy propose que les copropriétaires nettoient eux mêmes leur blocs afin de diminuer les charges.

Décision

l'assemblée partiellet vote de ne pas nettoyer eux mêmes à l'unanimité

Résultat du vote

0 voix pour, 120 voix contre, 520 abstentions

Proposition rejetée (0,00% Pour - 100,00% Contre)

Détail du vote

Votes contre : Madame BERTRAND Jacqueline (60); Monsieur VAN BAELEN Marcel (60)

Abstentions : Monsieur BERTRAND Joelle (40); Monsieur BEUNIER-LEGRAND (40); Madame DEFOSSE Delphine (40); FALLUZZA Anna (40); Monsieur GARZITTO Sébastien (40); Madame HENAUT (60); Mme et Mr LEWILLON-HOCQUET (60); Monsieur MASSY Hugues (60); Mr et Mme PETIT-SANTELE (40); Madame RIGAUX Camille (60); SONNTAG Mandy (40). Ne vote que les personnes concernées.

26 - Point mis à l'ordre du jour par Mr Massy nettoyage par les copropriétaires : vote pour l e 84

Majorité : 50% + 1 Voix. Clé : Quotités - soit 321,00 sur 640,00

Description

Mr Massy propose que les copropriétaires nettoient eux mêmes leur blocs afin de diminuer les charges.

Décision

l'assemblée générale décide de nettoyer eux même à l'unanimité à 100 pour et 40 contre

Résultat du vote

100 voix pour, 40 voix contre, 500 abstentions

Proposition acceptée (71,43% Pour - 28,57% Contre)

Détail du vote

Votes contre : Monsieur BERTRAND Joelle (40)

Abstentions : Madame BERTRAND Jacqueline (60); Monsieur BEUNIER-LEGRAND (40); FALLUZZA Anna (40); Monsieur GARZITTO Sébastien (40); Madame HENAUT (60); Mme et Mr LEWILLON-HOCQUET (60); Monsieur MASSY Hugues (60); Mr et Mme PETIT-SANTELE (40); SONNTAG Mandy (40); Monsieur VAN BAELEN Marcel (60). Ne vote que les personnes concernées.

27- Point mis à l'ordre du jour par Mr Massy : contestation de la facture 016 20230964 " débouchage et inspection par la caméra 76" + fournir rapport d'inspection.

Pas de vote

explication

28 - point mis à la demande de Mr Massy : changement de courtier en assurances.

Majorité : 50%. Clé : Quotités - soit 501,00 sur 1000,00

Décision

l'assemblée générale approuve le changement de courtier et demande aux syndicats d'envoyer les contrats pour remise de prix à Dap à Quaregnon et Hayoit à Quaregnon, et Rasson à Ath, avec mandat au conseil copropriété de choisir dans les trois à 480 pour et 60 contre.

Résultat du vote

480 voix pour, 60 voix contre, 100 abstentions

Proposition acceptée (88,89% Pour - 11,11% Contre)

Détail du vote

Votes contre : Mme et Mr LEWILLON-HOCQUET (60)

Abstentions : Monsieur BEUNIER-LEGRAND (40); Monsieur VAN BAELEN Marcel (60)

29- Point mis à l'ordre du jour par Mr Massy :: demande de copie du rapport de l'expert de l'assurance relative à l'affaissement signalé dans le passage latéral du lot 6

Pas de vote

sans objet

30- situation des contrats et prestataires en cours.

Pas de vote

Description

- société de jardinage
- société de nettoyage
- société de vidange des fosses septiques
- assurance incendie
- assurance protection juridique
- rc conseil copro et com aux comptes

...

le point est expliqué

31 - mise en concurrence du jardinier

Majorité : 50% + 1 Voix. Clé : Quotités - soit 321,00 sur 640,00

Décision

L'assemblée générale décide de faire une soumission à 540 pour et 100 contre. La recherche est pour la saison prochaine.

Résultat du vote

540 voix pour, 100 voix contre, 0 abstentions

Proposition acceptée (84,38% Pour - 15,63% Contre)

Détail du vote

Votes contre : Monsieur GARZITTO Sébastien (40); Mme et Mr LEWILLON-HOCQUET (60)

32 - mise en concurrence de la société de nettoyage : choix et mandat au conseil de copropriété de choisir une éventuelle nouvelle société de nettoyage sur proposition du syndic

Majorité : 50%. Clé : Quotités - soit 501,00 sur 1000,00

Description

En fonction des points votés ci-dessus, il sera examiné la nécessité de faire appel à des devis ou non pour une autre société de nettoyage.

Décision

l'assemblée générale approuve à l'unanimité

Résultat du vote

400 voix pour, 0 voix contre, 240 abstentions

Proposition acceptée (100,00% Pour - 0,00% Contre)

Résidence Fregajo
Rue des Postes 76-84
7020 NIMY
885.479.940

Détail du vote

Abstentions : Madame DEFOSSE Delphine (40); Monsieur MASSY Hugues (60); Mr et Mme PETIT-SANTELE (40); Madame RIGAUX Camille (60); SONNTAG Mandy (40)

33 - proposition de Mr Massy : réduire le nombre de vidange de fosse septique pour diminuer les frais.

Majorité : 50%. Clé : Quotités - soit 501,00 sur 1000,00

Décision

l'assemblée générale approuve la diminution à une fréquence d'une fois par an à 400 pour et 140 contre. Le syndic est mandaté pour faire un devis sur l'égouttage correctement à l'unanimité.

Résultat du vote

400 voix pour, 140 voix contre, 100 abstentions

Proposition acceptée (74,07% Pour - 25,93% Contre)

Détail du vote

Votes contre : Monsieur BEUNIER-LEGRAND (40); Monsieur GARZITTO Sébastien (40); Mme et Mr LEWILLON-HOCQUET (60)

Abstentions : SONNTAG Mandy (40); Monsieur VAN BAELEN Marcel (60)

34 - Proposition de Mr Massy de procéder à la réfection de l'étanchéité de la chambre de visite dans le passage latéral 76 et remise à niveau des clinckers (marchandises nécessaires, volontaires pour la tache)

Majorité : 66,67%. Clé : Quotités - soit 667,70 sur 1000,00

Description

Le point est présenté par le demandeur

Décision

l'assemblée générale marque son accord sur la pose de 2 T, le recimentage de la chambre de visite sans toucher aux kinckers. Les frais seront remboursé à Mr Massy à 440 pour et 40 contre. Il est demandé de faire le tour avec Mr Massy des évacuations extérieures

Résultat du vote

440 voix pour, 40 voix contre, 160 abstentions

Proposition acceptée (91,67% Pour - 8,33% Contre)

Détail du vote

Votes contre : Mr et Mme PETIT-SANTELE (40)

Abstentions : Madame BERTRAND Jacqueline (60); Madame DEFOSSE Delphine (40); Mme et Mr LEWILLON-HOCQUET (60)

35 - mandat donné au syndic pour mettre en application les décisions prises en assemblée générale sans attendre le délai de recours : vote

Résidence Fregajo
Rue des Postes 76-84
7020 NIMY
885.479.940

Majorité : 50% + 1 Voix. Clé : Quotités - soit 321,00 sur 640,00

Description

soit le syndic attend que le délai de recours soit passé, soit l'assemblée générale donne mandat au syndic pour les mettre d'ors et déjà en application.

Décision

L'assemblée générale donne mandat au syndic, à 600 pour et 40 contre soit % pour mettre en œuvre immédiatement les décisions prises en assemblées générales.

Résultat du vote

600 voix pour, 40 voix contre, 0 abstentions

Proposition acceptée (93,75% Pour - 6,25% Contre)

Détail du vote

Votes contre : Mr et Mme PETIT-SANTELE (40)

36- Questions diverses

Pas de vote

L'ordre du jour étant épuisé, **GARZITTO Sébastien** remercie les copropriétaires présents à l'assemblée générale et déclare la séance levée à .

Fait à auberge de la jeunesse , le 25-06-2025

Pour le syndic

Secrétaire

Président de séance

